



Annabelle Grandchamp

UER Didactiques de l'éducation physique et sportive (UER-EPS), Haute École Pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud), Lausanne, Suisse

@ : annabelle.grandchamp@hepl.ch

ÉVALUER EN CONTEXTE DE RÉFORME ENTRE EFFICACITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Résumé

La santé en milieu scolaire ne concerne pas que les élèves et prend en compte tous les acteurs de l'école, dont les enseignants. La réforme de l'évaluation en EPS de 2015 a engendré des résistances chez les enseignants vaudois liées non seulement au sens d'imposer des évaluations standardisées dans un contexte non certificatif, mais aussi au fait qu'elle réduit leur liberté en réintroduisant un contrôle hiérarchique de leur activité évaluative. Une recherche, menée durant l'année scolaire 2017-2018, montre que la « santé » des enseignants d'EPS tient à certains facteurs, comme la nécessité de s'approprier les évaluations pour les adapter aux contraintes et aux caractéristiques des élèves. Les résultats révèlent qu'ils procèdent à des arrangements évaluatifs en réponse à des préoccupations orientées tantôt vers soi, tantôt vers les élèves. La distanciation vis-à-vis des textes officiels et les modifications réalisées rendent compte d'une efficacité et d'une « santé » au travail.

Lorsqu'on évoque la santé en milieu scolaire, on pense a priori à la santé des élèves et la responsabilité qui incombe à l'école de promouvoir leur bien-être mental, physique et social. Le Plan d'études romand (PER) prescrit que « les écoles sont considérées comme des entités institutionnelles appelées à promouvoir la santé en milieu scolaire ». L'éducation physique et sportive (EPS) constitue le domaine de prédilection pour une promotion à la santé des élèves dans la mesure où elle favorise le mouvement et l'activité physique. Mais que sait-on de la santé des enseignants d'EPS ? De façon hâtive, on pourrait penser qu'ils sont en santé puisque, durant leurs cours, ils bougent plus que leurs collègues d'autres disciplines et qu'ils mènent en général une vie active. Mais, on le sait, la santé ne se réduit pas à l'activité physique ; c'est « un état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1946). Animés par des questions d'équité et de justice lorsqu'ils évaluent leurs élèves, les enseignants d'EPS vaudois s'efforcent, en contexte de réforme, de surmonter ces tensions pour préserver leur santé au travail.

Depuis une vingtaine d'années, les milieux éducatifs s'intéressent de près à la problématique de l'évaluation, que ce soit en EPS ou dans les autres matières enseignées. Les enjeux de justice et la question de la prise en compte de facteurs « socio-affectifs » sont au cœur des réflexions portant sur les pratiques évaluatives en EPS. Si, pour certains enseignants d'EPS, le comportement, la participation et les progrès ne peuvent être considérés comme des objectifs d'apprentissage évalués, d'autres avancent que, pour assurer l'égalité des chances, l'évaluation ne doit pas se limiter à des facteurs cognitifs et moteurs. Dans le canton de Vaud, la notion de « plaisir de l'élève » fait partie des priorités enseignantes (Lentillon-Kaestner et al., 2018) dans la mesure où elle permet d'engager les élèves les moins performants.

Les tensions et contradictions de l'évaluation en EPS

Bien que les pratiques d'évaluation en EPS aient été largement analysées et discutées, la littérature révèle la persistance de confusions et contradictions dans les conceptions et les pratiques évaluatives des enseignants d'EPS (Grandchamp et al., 2018) qui témoignent d'une complexité, parfois sous-estimée. À ce propos, on relèvera la confusion entre la fonction et la démarche des différentes formes d'évaluation. Nombreux sont les enseignants qui ne font pas la distinction entre évaluation certificative et sommative. Si la première s'apparente à une fonction et définit le « pourquoi » de l'évaluation, la seconde se réfère au « comment » et relève d'une démarche. Ce malentendu entre certificatif et sommatif incite à opposer l'évaluation sommative à l'évaluation formative (Mougenot & Dugas, 2014). Un contrôle en cours ou en fin d'apprentissage peut toutefois répondre à des fonctions formatives de régulation (pour améliorer une action en cours) ou d'orientation (pour préparer une nouvelle action). Ces confusions mettent le doigt sur un des nœuds du système vaudois et permet de mieux comprendre les tensions chez les élèves et les enseignants, notamment en ce qui concerne le sens d'imposer des évaluations standardisées dans un contexte non certificatif. Pour agir en classe de manière efficace et « en santé », les enseignants ont besoin de pouvoir s'adapter aux contraintes et aux besoins différenciés de leurs élèves.

Le cadre cantonal d'évaluation de 2015

Dès son introduction en 2015, le nouveau cadre cantonal d'évaluation en EPS a engendré des réticences de la part des enseignants quant au sens et à l'usage de ces nouvelles injonctions (Grandchamp et al., 2020). Outre les émotions inhérentes au changement, les raisons de ces résistances s'expliquent par une remise en question de l'utilité et de la pertinence de la réforme, en ce qui concerne le choix des thèmes et des situations d'évaluation. À ces questionnements s'ajoutent des contraintes liées au nombre important d'évaluations qui engendre le sentiment de « ne faire qu'évaluer » et une frustration induite par l'abandon d'évaluations éprouvées au sein des files d'EPS. L'accueil mitigé de cette réforme s'explique aussi par le fait qu'elle réintroduit un certain contrôle de la hiérarchie dans une organisation du travail où l'autonomie des enseignants était devenue très grande depuis les années 1980.

Pour être en santé au travail, les enseignants modifient les évaluations

Une recherche clinique, menée dans deux établissements vaudois durant l'année scolaire 2017-2018, montre que la santé au travail des enseignants d'EPS tient à certains facteurs, comme la nécessité de s'approprier les évaluations pour les adapter au contexte et aux caractéristiques des élèves. Les résultats de cette étude révèlent que les six participants procèdent à des

arrangements évaluatifs, c'est-à-dire qu'ils modifient plus ou moins les évaluations, qu'elles soient imposées par la hiérarchie ou définies par les files d'EPS.

C'est d'abord par manque de temps et pour tenir leur programme que les enseignants modifient les évaluations. Une deuxième contrainte semble justifier ces arrangements évaluatifs et correspond au niveau de compétences des élèves. Ainsi, un enseignant explique avoir modifié tous les critères de l'évaluation cantonale de chorégraphie 9^e les jugeant trop exigeants. C'est aussi la quête de sens qui amène les enseignants à s'éloigner des prescriptions, à l'instar d'une enseignante qui, dans le cadre de l'évaluation cantonale Jeux 11^e, renonce à évaluer le « comportement » et le « respect des règles » parce que, pour elle, cela n'a aucun sens dans la mesure où tous les élèves obtiennent le maximum de points.

Cette étude met en lumière les préoccupations récurrentes des enseignants et les dilemmes ressentis lors des situations d'évaluation où s'entrechoquent les questions de justice et une recherche de simplification. Certains expliquent collecter des points en tenant compte du barème pour obtenir un total qui corresponde « globalement » au niveau des élèves. Si ce fonctionnement « à rebours » paraît contraire à ce qui devrait être fait, cette manière de s'y prendre apparaît plus économique pour l'enseignant et plus juste au regard du niveau réel des élèves. Pour « garder la santé » et par souci d'équité, les enseignants ont donc tendance à évaluer de façon globale (sans report systématique



des points dans une grille), mais aussi à prendre en compte, de manière informelle, l'effort et la persévérance des élèves. Ils ont à cœur d'engager tous les élèves, en particulier ceux qui sont le plus en difficulté. La crainte que ces derniers ne perdent confiance ou se désengagent à plus long terme fait partie de la « réalité du métier ». Ne pas être en mesure de répondre à cette préoccupation peut être source de frustration, voire de souffrance pour les enseignants.

Les signes d'une efficacité et d'une santé au travail

Les écarts au prescrit relatifs à la prise en compte des différences entre élèves, même s'ils sont « illégaux », relèvent de principes éthiques qui n'imposent pas de dilemmes insupportables aux enseignants dans la mesure où l'évaluation ne compte pas. Lorsque le principe d'équité pousse tel enseignant à « tricher » en attribuant des points supplémentaires à une élève en difficulté qui a réalisé des progrès importants, il se justifie avec bonne conscience. En modifiant la prescription, les enseignants introduisent de la subjectivité dans leur activité évaluative. Contrairement à l'arbitraire, cette subjectivité permet de mieux comprendre la situation de l'élève. Ce qui contrarie les enseignants, c'est davantage le fait que ces écarts puissent être visibles aux yeux des autres élèves et introduire le doute sur leur impartialité, alors qu'ils découlent d'un principe de justice.

Modifier les évaluations et évaluer de manière globale apparaît donc en réponse à des préoccupations orientées tantôt vers soi (s'économiser), tantôt vers les élèves (être justes envers eux). Ces écarts traduisent un besoin affirmé des enseignants de gagner en efficacité grâce à la mise en place d'évaluations adaptées à leurs classes et qui ont du sens. La question du soutien à l'élève en difficulté ou celle de la justice en classe devient « vitale » pour l'enseignant. C'est cet impératif qui le pousse à s'affranchir du détail des protocoles et des critères. L'argument central en faveur du maintien d'une évaluation de l'EPS sans note repose sans doute sur le fort sentiment d'appartenance des enseignants

d'EPS vaudois à une communauté qui défend une branche permettant un regard différent sur les élèves. Le fait de ne pas noter les élèves, loin de fragiliser la discipline, est corrélé avec une identité plus forte dans cette communauté qui revendique l'objectif central de « plaisir de la pratique physique » permettant de mieux engager les élèves peu performants. Il semble que, même en l'absence de contrôle institutionnel, les enseignants d'EPS vaudois évaluent avec conviction et professionnalisme. Cette distanciation vis-à-vis des textes officiels ne doit pas être comprise comme l'effet de l'inadaptation globale de la réforme, encore moins comme la conséquence d'un manque de sérieux des enseignants. Au contraire, cette dynamique rend compte d'une efficacité et d'une « santé » au travail.

Conclusion

À l'aune de ces réflexions, on peut légitimement se questionner quant à la pertinence d'un cadre cantonal d'évaluation qui propose des critères et des barèmes communs. Ne serait-il pas plus opportun de laisser aux enseignants d'EPS vaudois le pouvoir et la responsabilité d'élaborer leurs évaluations en fonction de ce qui a été enseigné ? La réforme n'empêche-t-elle pas la prise en compte de la diversité des élèves ? Ne devrait-on pas laisser la possibilité aux enseignants de reprendre la main sur leur métier ? Cette recherche clinique montre l'importance de la dimension interactionnelle du métier d'enseignant, et son impact sur la santé au travail. Une distanciation vis-à-vis des textes officiels ne doit pas être comprise comme la conséquence d'un manque de sérieux ou de professionnalisme des enseignants d'EPS du canton de Vaud. Au contraire, cette dynamique rend compte d'une santé et d'une efficacité au travail. Dans la mesure où l'enseignant est autonome dans sa classe, animé par des valeurs et des préoccupations, il est vain de penser qu'il suffit de lui signifier des injonctions pour qu'il les suive. Sur ces questions liées à l'évaluation, il serait sans doute bénéfique de favoriser les échanges et de renforcer la collaboration entre les différentes instances de l'EPS vaudoise et les enseignants.

Bibliographie

- Grandchamp, A., Méard, J., & Quin, G. (2018). Analyse de l'évolution des pratiques évaluatives en éducation physique : revue de littérature. *Spirale*, 61, 3-17.
- Grandchamp, A., Quin, G., & Méard, J. (2020). Comprendre les résistances apparentes des enseignant·e·s face aux réformes: le cas des « évaluations cantonales » au secondaire inférieur dans l'éducation physique vaudoise. *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 42(2), 482-500.
- Lentillon-Kaestner, V., Allain, M., Deriaz, D., & Voisard, N. (2018). Noter en éducation physique ? Incidences sur l'enseignement et les élèves. Editions EME.
- Mougenot, L., & Dugas, E. (2014). Formation et pratique des enseignants: Regard porté sur l'évaluation en EPS. *Spirale - Revue de Recherches en Éducation*, 53, 67-83.